

CESI Congress 2024

Independence, Unity, Progress: Empowering Today's Workforce for Tomorrow

FR

Bruxelles, 12/12/2024

9^e CONGRES ORDINAIRE

25.1. MOTION PRINCIPALE

Independence, unity & progress Empowering today's workforce for tomorrow

I. La CESI et ses membres

En 2024 la CESI s'illustre comme une organisation prospère et solidement établie, indépendante et unie autour d'une base d'affiliés en expansion et fermement dévouée à honorer les engagements qu'elle a pris envers ses membres.

La CESI réaffirme:

1. vouloir maintenir son **indépendance** tant politique que financière, en tant que valeur essentielle à l'identité de l'organisation. La CESI continuera à plaider en faveur d'un soutien non discriminatoire des syndicats par l'UE. Elle défendra le pluralisme syndical et un dialogue social inclusif et les érigera en valeurs fondamentales de l'UE en réponse à des relations industrielles monolithiques et monopolistiques. La CESI et ses membres prônent un syndicalisme indépendant qui promeut des positionnements critiques, mais constructifs et pro-européens vis-à-vis des politiques européennes et du dialogue social.
2. vouloir préserver son bilan réussi en matière d'**unité** parmi ses affiliés, renforçant ainsi la voix des syndicats indépendants en Europe.
3. vouloir aspirer à un réel **progrès** social en Europe qui profite à tous les travailleurs et à leurs familles. La CESI défend un syndicalisme qui met l'accent sur la volonté des travailleurs à embrasser le changement, à le voir comme un progrès et à jouer leur rôle dans la concrétisation de ce progrès.

La CESI se présente actuellement comme une organisation **indépendante, unie** et orientée sur le **progrès** dans ses interactions avec les partenaires externes, dans sa défense des politiques européennes et dans sa contribution au dialogue social.

La CESI insiste particulièrement sur le pluralisme syndical et le dialogue social inclusif et demande instamment:

4. que tous les Etats membres et pays candidats s'appuient sur **les recommandations de l'UE de 2023 relatives au renforcement du dialogue social** pour promouvoir le pluralisme syndical, ainsi qu'un dialogue social inclusif et les négociations collectives. Il s'agirait d'un pas important vers un syndicalisme non discriminatoire et la concrétisation des droits effectifs des travailleurs.

5. que l'UE soutienne spécifiquement **le syndicalisme indépendant au niveau politique**. Elle doit s'engager à soutenir de manière proportionnée le pluralisme syndical et le dialogue social inclusif. Ce sont des ingrédients essentiels à des relations industrielles non discriminatoires. Ils sont déterminants pour obtenir des résultats qualitatifs en matière de politique sociale et pour façonner des sociétés, des marchés de l'emploi et une représentation des travailleurs justes et équitables.
6. que l'UE continue à encourager **le syndicalisme indépendant au niveau réglementaire**. Plus concrètement, la Commission européenne devrait actualiser la décision de la Commission 98/500/CE concernant l'institution de comités de dialogue social sectoriel au niveau européen. Cela permettrait de garantir que toutes les organisations couvertes par l'étude de représentativité d'Eurofound soient reconnues comme des partenaires sociaux européens et puissent effectivement participer aux comités de dialogue social sectoriel européens pertinents. La pratique existante selon laquelle des partenaires sociaux établis statuent sur l'adhésion de nouvelles organisations représentatives est injuste et crée des barrières discriminatoires entravant la pleine participation des syndicats représentatifs au dialogue social.
7. que les institutions européennes améliorent l'assistance offerte au **syndicalisme indépendant sur le plan financier**. Elle inclurait un accès non discriminatoire et proportionné au financement pour toutes les organisations européennes de partenaires sociaux au niveau européen et national. Allouer des niveaux de financement significativement disproportionnés aux différentes organisations de partenaires sociaux est une pratique arbitraire et discriminatoire et est contraire aux traités de l'UE.

II. La politique de l'emploi de l'UE

Entre 2019 et 2024, les institutions européennes ont **fait front commun** pour réaliser des **progrès** significatifs dans la législation sociale européenne afin d'améliorer l'emploi en Europe. Elles l'ont fait **indépendamment** des évolutions politiques nationales. A titre d'exemple, citons les nouvelles lois sur le salaire minimum, le travail décent dans l'économie des plateformes, l'interdiction des produits issus du travail forcé, les quotas de femmes dans les conseils d'administration et des règles renforcées en matière de transparence salariale.

Les politiques économiques et environnementales continuent à évoluer. Les marchés de l'emploi et les environnements de travail continuent à connaître des mutations rapides induites par la double transition verte et numérique. Des nouvelles formes d'emploi continuent à voir le jour et ces dernières débouchent souvent sur un travail plus précaire. Dans de nombreux cas, les cadres d'information et de consultation ne parviennent pas à suivre ces évolutions. Trop de travailleurs en Europe continuent à faire face à la violence sexiste et à la violence exercée par un tiers au travail.

A la lumière de tout cela, l'UE devra, au cours des années à venir, faire des progrès significatifs dans le domaine des politiques sociales et de l'emploi, en tenant compte des spécificités des services publics nationaux.

La CESI demande instamment à l'UE:

8. de créer un **nouveau pacte social** pour réaliser les objectifs du socle européen des droits sociaux, à l'instar du nouveau pacte vert. Un tel nouveau pacte social doit servir à mettre en œuvre des mesures efficaces pour combattre la pauvreté et promouvoir des emplois décents, tout comme des salaires justes. Il doit mettre un terme à la précarité tant dans les formes traditionnelles que dans les nouvelles formes d'emploi. Il doit également garantir que la numérisation et les politiques vertes n'aient pas d'impact négatif sur les travailleurs et leurs familles. Ce faisant, l'UE doit continuer à agir dans les limites de ses compétences.
9. de réviser la **directive sur le travail à durée déterminée** pour mieux contrer les recours abusifs à des contrats à durée déterminés à la chaîne. De telles utilisations abusives constituent une discrimination injuste, notamment lorsque des contrats à durée déterminée successifs se substituent effectivement à des contrats permanents.
10. de revoir les **lois européennes sur les marchés publics, les concessions et les aides d'Etat** et d'exiger l'inclusion d'un critère d'emploi décent dans la passation de marchés publics et les procédures d'octroi de subventions. Il ne faudrait pas octroyer de financement public à des entreprises qui ne respectent pas les droits des travailleurs à se syndiquer et qui ne paient pas de salaires minimums. Ces financements ne devraient pas être alloués à des acteurs qui ne respectent pas les conventions collectives, ainsi que les principaux droits sociaux et du travail, en ce compris les normes en matière de santé et de sécurité au travail.

11. d'adopter une **directive sur la numérisation des environnements de travail et l'intelligence artificielle (IA) au travail** pour compléter la nouvelle législation horizontale de l'UE sur l'IA. Cette directive devrait garantir que les procédures de numérisation soient conçues avec les travailleurs et non à leur détriment. La directive doit garantir des normes a minima sur le travail mobile et le télétravail, un droit à la déconnexion et l'utilisation d'une IA favorable aux travailleurs sur leur lieu de travail. Elle doit également régir la question de la protection de la vie privée contre toute forme de surveillance injustifiée.
12. de renforcer les droits des travailleurs à l'information et à la consultation par le biais d'une **révision de la directive sur les comités d'entreprise européens (CEE)**. Le rôle des CEE doit ainsi être renforcé. Les CEE doivent être habilités à contribuer de manière significative à des processus de restructuration justes dans des entreprises transnationales.
13. de faciliter encore davantage des transitions réussies de l'éducation vers la vie professionnelle en introduisant une **nouvelle directive interdisant les stages précaires**. Tous les stages relevant du parcours d'apprentissage devraient garantir des conditions de travail appropriées, la santé et la sécurité au travail, des heures de travail déterminées et des résultats d'apprentissage et d'encadrement définis. Des indemnités pour frais encourus devraient être octroyées pour permettre aux jeunes de profiter des possibilités de stages, lorsque leurs familles ne sont pas en mesure de les aider. Par ailleurs, tous les stages après les études devraient être rémunérés, au moins au niveau du salaire minimum.
14. d'intensifier ses efforts pour aider les Etats membres, les autorités et les partenaires sociaux à mettre un terme à la **violence au travail**. Ces efforts incluent la lutte contre la violence et le harcèlement exercés par des collègues, des supérieurs hiérarchiques et des tiers sur le lieu de travail. A cette fin, la nouvelle directive de l'UE sur la violence sexiste devrait être pleinement mise en œuvre et évaluée en temps utile afin de voir si elle doit être renforcée. Par ailleurs, les lignes directrices multisectorielles des partenaires sociaux européens visant à lutter contre la violence et le harcèlement exercés par des tiers sur le lieu de travail devraient être mises en œuvre de manière plus généralisée, et plus spécifiquement dans les domaines de l'administration publique, de l'éducation, des soins de santé, de la sécurité et de la justice. Ces lignes directrices devraient également servir de modèle aux employés du secteur privé.

III. L'UE et l'intégration européenne

En 2024, la nature **indépendante, unie et tournée vers le progrès** de l'UE est mise à l'épreuve comme jamais auparavant.

L'UE se trouve à un moment charnière, alors qu'elle est aux prises avec une série de crises et de défis simultanés et persistants.

Ils requièrent une réponse robuste et coordonnée pour garantir stabilité, sécurité, prospérité et bien-être à tous les citoyens, à tous les travailleurs et à leurs familles.

La **guerre russe en Ukraine** représente un défi réel et durable qui a de lourdes implications pour la sécurité militaire et la stabilité socioéconomique en Europe.

Nous avons besoin d'une UE forte, à même de se défendre. Sans sécurité militaire, il n'y aura pas de sécurité économique et sociale.

La guerre d'agression russe a déclenché une crise humanitaire en Ukraine. Des millions de personnes déplacées ont cherché refuge dans les pays européens voisins. L'agression russe a directement mis en péril l'intégrité de l'Ukraine et constitue un risque sécuritaire pour l'UE et d'autres pays en Europe.

Le soutien affiché par l'UE et ses Etats membres à l'Ukraine a été sans précédent et essentiel, mais il a également un coût.

La CESI demande instamment:

15. à l'UE et à ses Etats membres, en étroite coopération et coordination avec l'OTAN, d'accroître leurs capacités militaires et de redoubler d'efforts pour créer une véritable Union européenne de la défense.

16. que l'assistance militaire, économique, financière et humanitaire apportée à l'Ukraine reste appropriée, rapide et homogène jusqu'à ce que l'agresseur ait bel et bien été repoussé. Nous devons continuer à soutenir les réfugiés qui arrivent et tenter de les intégrer au mieux dans nos sociétés, nos systèmes d'éducation et nos marchés de l'emploi.
17. que les politiques visant à promouvoir la cohésion sociale et l'emploi dans l'UE ne deviennent pas le parent pauvre de l'aide financière à l'Ukraine. Le cas échéant, il faudrait dégager des recettes publiques supplémentaires en luttant plus efficacement contre la fraude fiscale et l'évasion fiscale immorale. Les coupes sociales devraient être évitées.

Le programme d'élargissement de l'UE est essentiel pour son indépendance et son unité à l'avenir. La Russie accroît son influence dans les pays de l'Est non européens. Elle le fait soit en recourant directement à la force comme dans le cas de l'Ukraine, soit en usant de tactiques économiques, politiques et cybernétiques plus subtiles pour saper de manière stratégique les économies et les sociétés. Cela se traduit pour l'UE par une pression plus forte d'offrir à ces pays des possibilités d'adhésion homogènes et crédibles comme une alternative libérale et démocratique à une soumission pure et simple à la Russie.

Cependant, les procédures décisionnelles internes, la configuration institutionnelle et la composition budgétaire de l'UE ne sont pas prêtes à un tel élargissement. Aujourd'hui déjà, la présence de nombreux acteurs politiques doublée à la prise de décision à l'unanimité dans des domaines politiques clés alourdit la prise de décision dans l'UE. Par ailleurs, mettre l'accent dans le budget de l'UE sur la cohésion sociale et les subventions agricoles induirait un déplacement du curseur financier vers les pays d'adhésion qui sont généralement moins prospères et plus agricoles que le reste des pays de l'UE.

La CESI demande instamment:

18. que l'UE mette l'accent sur des perspectives d'adhésion opportunes pour les pays d'Europe de l'Est, y compris pour les Balkans occidentaux.
19. que l'UE revoie son modèle de prise de décision et sa composition budgétaire. Cela ne passe pas nécessairement par une révision complète des traités par le biais d'une Convention, mais pourrait être atteint via une série de mesures successives. Il serait possible d'envisager de réduire le nombre de Commissaires et de plafonner le nombre de sièges au Parlement européen pour éviter une inflation démesurée après l'adhésion des nouveaux pays. Il serait également possible d'opter pour davantage de votes à la majorité qualifiée au Conseil en recourant aux clauses *passerelles* et de réorienter le cadre financier pluriannuel pour l'après 2027.

L'Etat de droit et les valeurs démocratiques libérales ont été des pierres angulaires de l'UE depuis sa création. Leur non-respect croissant dans certains Etats membres constitue toutefois une grave menace à l'unité interne de l'UE, à sa nature démocratique et à sa cohésion politique.

Ces dernières années, nous avons vu des signaux alarmants de recul démocratique dans certains Etats membres. A titre d'exemple, nous pouvons citer les attaques contre les libertés civiles des citoyens, contre la liberté de la presse et contre la société civile organisée. Elles menacent les valeurs fondamentales et la crédibilité démocratique de l'UE dans son ensemble.

L'UE doit faire front commun contre les Etats membres qui tentent d'éroder ces principes.

Les attaques contre les libertés civiles sont souvent plus marquées et directes dans les pays candidats à l'adhésion. Cette approche n'est pas compatible avec l'alignement requis sur l'acquis social communautaire en vertu des traités et sape le processus d'adhésion lui-même.

La CESI demande instamment:

20. que l'UE parle d'une seule voix s'agissant de réaffirmer son engagement en faveur des valeurs démocratiques, des droits de l'homme et de l'Etat de droit, tels qu'ancrés dans les traités et la Charte des droits fondamentaux de l'UE. La possibilité de faire front commun pour sanctionner un pays au titre de ladite procédure Article 7 doit être un outil politique crédible.
21. le versement de fonds européens aux Etats membres devrait être strictement conditionné au respect des valeurs démocratiques libérales et au respect des libertés civiles.

La résilience des services et des administrations publics est déterminante pour pouvoir contrer et gérer des crises majeures qui peuvent survenir à tout moment, de manière imprévisible et sous différentes formes. Cette résilience concerne des ressources appropriées en termes d'effectifs, d'équipements et de facilités.

Au plus fort de la crise du Covid entre 2019 et 2022, nous avons fait le constat dramatique de la nécessité d'avoir un secteur public résilient. Les défis migratoires après 2015 et la guerre en Ukraine sont d'autres exemples qui prouvent que les services et les administrations publics ont besoin d'être prêts à fonctionner dans des circonstances exceptionnelles.

Dans les trois cas de figure, il est ressorti clairement qu'il était moins onéreux d'investir *ex ante* dans les services publics que de décaisser des fonds *ex post* pour réparer les dommages causés.

Toutefois, les libéralisations, les privatisations et les coupes budgétaires ont affaibli les services publics partout en Europe. Bien qu'ils soient essentiels et malgré les expériences passées, de nombreux services publics ne disposent toujours pas des ressources financières et personnelles et des mesures de formation nécessaires pour gérer des crises graves. C'est tout particulièrement vrai pour les régions périphériques et faiblement peuplées qui sont fortement tributaires de services publics de qualité pour leur développement économique et pour la préservation de l'environnement.

Des efforts devraient être consentis pour que, contrairement à ce qui s'est fait par le passé, le secteur public soit mieux protégé contre des coupes budgétaires.

La CESI demande instamment:

22. sans préjudice des compétences des Etats membres d'organiser leurs propres services publics, de faciliter la mise en place d'un environnement plus propice pour les services publics dans les Etats membres, en recourant à des outils politiques tels que le semestre européen et les programmes de financement de l'UE, tels que Next GenerationEU. Un tel environnement favorable devrait permettre de garantir la résilience des services publics au travers d'effectifs, d'équipements et de facilités adéquats. Une attention particulière devrait être accordée à des effectifs en nombre approprié et aux conditions d'emploi. Ces dernières incluent des rémunérations et des retraites décentes, un meilleur équilibre vie privée-vie professionnelle, des procédures de promotion et des possibilités de mobilité professionnelle.

23. d'analyser le cadre européen de gouvernance économique à l'aune de sa capacité à répondre aux besoins d'investissement dans l'infrastructure publique, tout en garantissant la durabilité des finances publiques.

Des déficits de maximum 3% du PIB national et un niveau d'endettement inférieur à 60% du PIB national devraient rester les objectifs de tous les Etats membres dans le contexte de la gouvernance économique de l'UE.

Simultanément, il faudrait évaluer la possibilité que les Etats membres réalisent des dépenses dans le secteur public – sous forme d'investissements – si ces dépenses promettent des retours sur investissement plus élevés à l'avenir. Il conviendrait de réfléchir à l'introduction d'une règle d'or visant à exclure du calcul du déficit certains investissements dans les services publics, nécessaires à la performance future de ces services. Ces dépenses dans les services publics ne constituent pas uniquement des coûts, mais également des investissements dans l'avenir.

De plus, l'UE devrait promouvoir un financement suffisant pour la résilience du secteur public, même lors de crises inattendues qui requièrent des dépenses publiques de grande envergure et imprévues. Les dépenses requises au titre de la règle d'or et durant des crises inattendues pourraient être financées par des nouvelles recettes publiques générées par une lutte plus efficace contre la fraude et l'évasion fiscales.

24. sans préjudice des compétences des Etats membres d'organiser leurs propres services publics, d'encourager davantage de recommunalisations, en insistant sur le rôle des services publics dans la préservation du bien-être des citoyens et dans l'amélioration de la résilience sociétale face aux crises. Plutôt que de promouvoir une plus grande ouverture du marché des services d'intérêt économique général, l'accent devrait être mis sur le renforcement des services publics. Les récentes crises en Europe ont mis en lumière les impacts négatifs d'une libéralisation des marchés et d'une privatisation strictes tant sur la qualité des services que sur les conditions d'emploi dans le secteur public.